

RÉVISION DU STATUT DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES  
POUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Création d'une division francophone

Document présenté par le Canada et la France

PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES CONCERNANT LA CRÉATION  
D'UNE DIVISION FRANCOPHONE AU SEIN DU GROUPE D'EXPERTS DES  
NATIONS UNIES POUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le contexte

Le projet de créer une division francophone au sein du GENUNG a été discuté lors de sa dix-huitième session (Genève, août 1996). Ce projet figurait dans le document de travail No 76 présenté par la France. Depuis, il a été soumis à diverses instances regroupant les pays francophones et il a reçu de nombreux appuis, dont celui du Conseil permanent de la francophonie qui a invité (vingt-cinquième session, mars 1997) les pays francophones à faciliter sa création. La composition de cette division éventuelle présenterait l'avantage de favoriser les transferts d'expertise en réunissant des pays dont le savoir-faire toponymique est solidement établi et d'autres qui sont en situation de démarrage quant à la normalisation de leurs nomenclatures géographiques.

La Conférence,

Considérant que les pays francophones ont en commun une problématique tant du point de vue toponymique que culturel,

Considérant que les pays francophones sont actuellement répartis dans différentes divisions selon des critères géographiques peu adaptés à l'expression francophone,

Considérant que le regroupement de ces pays au sein d'une même division serait de nature à favoriser leur participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Recommande que la division ci-après soit ajoutée au nombre des divisions :  
Division francophone.

